**Votation populaire** 

# 9 juin 2024

**Premier objet** 

Initiative d'allègement des primes

Deuxième objet

Initiative pour un frein aux coûts

Troisième objet

Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »

Quatrième objet

Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables





### **Premier objet**

Initiative populaire «Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)»

En bref	$\rightarrow$	4-5
En détail	$\rightarrow$	12
Arguments	$\rightarrow$	16
Texte soumis au vote	$\rightarrow$	20

### Deuxième objet

Initiative populaire «Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)»

En bref	$\rightarrow$	6-7
En détail	$\rightarrow$	22
Arguments	$\rightarrow$	26
Texte soumis au vote	$\rightarrow$	30

### Troisième objet

Initiative populaire «Pour la liberté et l'intégrité physique»

En bref	$\rightarrow$	8-9
En détail	$\rightarrow$	32
Arguments	$\rightarrow$	36
Texte soumis au vote	$\rightarrow$	40

### **Quatrième objet**

Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables

En bref	$\rightarrow$	10-11
En détail	$\rightarrow$	42
Arguments	$\rightarrow$	46
Texte soumis au vote	$\rightarrow$	50



Les vidéos sur les votations:

dmin.ch/videos-fr



L'application sur les votations:

VoteInfo

### **En bref**

# Initiative populaire «Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)»

#### Contexte

En Suisse, chacun reçoit les soins médicaux dont il a besoin, grâce à l'assurance-maladie obligatoire qui prend en charge les coûts. Ces coûts ont beaucoup augmenté ces dernières décennies, et donc les primes de l'assurance-maladie aussi. Celles-ci pèsent de plus en plus lourd sur une partie de la population et un quart des assurés bénéficient d'une réduction de primes financée par la Confédération et les cantons. Quand les coûts augmentent, la Confédération adapte automatiquement sa contribution à cette réduction. Les cantons ne le font que partiellement.

### L'initiative

L'initiative veut que les assurés ne consacrent pas plus de 10 % de leur revenu disponible aux primes. Elle prévoit que la Confédération et les cantons accordent davantage de réductions de primes et que la Confédération assume au moins deux tiers du financement de ces réductions. Les surcoûts se monteront à plusieurs milliards de francs par année.

## Contre-projet indirect

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent l'initiative. Ils lui opposent un contre-projet indirect. Comme la Confédération le fait aujourd'hui déjà, les cantons devront adapter automatiquement leur contribution à la réduction de primes quand les coûts de l'assurance-maladie obligatoire augmenteront. Le contre-projet les obligera à assumer une part minimale de cette réduction. Le coût pour les cantons augmentera d'au moins 360 millions de francs, tandis que rien ne changera pour la Confédération. Le contre-projet entrera en vigueur si l'initiative est rejetée et qu'aucun référendum n'aboutit.

En détail	$\rightarrow$	12
Arguments	$\rightarrow$	16
Texte soumis au vote	$\rightarrow$	20

La question qui vous est posée

Acceptez-vous l'initiative populaire «Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)»?

Recommandation du Conseil fédéral et du Parlement

### Non

Le Conseil fédéral et le Parlement estiment que l'initiative, qui coûtera plusieurs milliards de francs par année, est trop chère et qu'elle n'incite pas à maîtriser les coûts de la santé. C'est pourquoi ils lui opposent un contre-projet indirect qui a également pour objectif de réduire davantage les primes, mais tout en incitant à maîtriser les coûts.

admin.ch/allegement-primes

Recommandation du comité d'initiative



L'initiative d'allègement des primes plafonnera ces dernières à 10 % du revenu disponible. Le comité estime qu'elle protégera non seulement les personnes ayant un petit revenu, mais aussi les familles, les couples de retraités et les personnes ayant des revenus moyens.

☑ primes-abordables.ch

